

COMMUNE DEUX RIVIERES

Le **vingt six janvier deux mil dix-sept à 19 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 2 janvier 2017 s'est réuni en séance publique à la Mairie déléguée d'Accolay sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire de Deux Rivières.

Conseillers en exercice : 25	Absents : 7	Procurations : 5
Maire :	Colette LERMAN	
Adjoints :	Alain GODARD, Laurent GAUSSENS, Michèle BARY, Alain MION, George BASSAN, Dominique TILMANT, Hubert LEVEQUE	
Conseillers :	Fabien MONCOMBLE, André GUEDON, Bruno GUEUX, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Gérard BERTHIER, Annie LAGARDE, Valérie LEGRAND, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS, Déborah HERVE, Dominique SAVARY, Stéphane GUILLIER, Laurette NICOLLE, Dominique CHARLOT	
Excusés :	Pouvoir de Mme Véronique PLANCHAIS à Mme Monique LAGARDE Pouvoir de Mr Luc LANDRIER à Mr Dominique CHARLOT Pouvoir de Mme George BASSAN à Mme Michèle BARY Pouvoir de Mme Déborah HERVE à Mme Colette LERMAN Pouvoir de Mr Fabien MONCOMBLE à Mr Bruno GUEUX	
Absents :	Mr Stéphane GUILLIER et Mme Annie LAGARDE	
Secrétaire :	Jean-François SILVAN	

====<<>>====

Approbation du dernier compte rendu

1-ELECTION DES MEMBRES DES DIVERS ORGANISMES

- ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :

Le CCAS est constitué de 5 membres élus et de 5 membres non élus dont 3 représentants de Cravant et 2 d'Accolay, en plus du Maire qui est Président de droit du CCAS.

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal a élu les membres suivants :

ELUS	NON ELUS (désignés par le maire)
Michèle BARY	Yvette BERRY
Valérie LEGRAND	Marie-Claude JACOTEY
Jean-François SILVAN	Renée LATERRERE
Dominique TILMANT	Danièle BAUTAIN
Véronique PLANCHAIS	Thierry EDDE

Mme Michèle BARY est nommée vice-présidente.

- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

La commission d'appel d'offres est composée du maire, de 3 membres titulaires et de 3 suppléants élus par le conseil municipal parmi ses membres.

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal à l'unanimité, a élu les membres suivants :

CANDIDATS Titulaires	Suppléants
Alain GODARD	Alain MION
Dominique CHARLOT	Hubert LEVEQUE
Laurent GAUSSENS	Sylvain LEHOUSSEL

ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'ENERGIES DE

L'AVALLONNAIS :

Par vote du conseil municipal à l'unanimité, sont nommés délégués à la CLE de l'Avallonnais : **Mr Alain GODARD titulaire et Mr Dominique CHARLOT suppléant**

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU CANAL DU NIVERNAIS :

Par délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune Deux Rivières au Syndicat du Canal du Nivernais et élit pour la représenter :

Mr André GUEDON titulaire et Mr Dominique SAVARY suppléant

ELECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE ET D'UN CORRESPONDANT

SECURITE ROUTIERE

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal élit comme correspondants :

- **Pour la Défense : Mr Alain MION titulaire et Mr Sylvain LEHOUSSEL suppléant**

- **Pour la Sécurité routière : Mr Bruno GUEUX titulaire et Mr Alain MION suppléant**

NOMINATION DE DELEGUES A LA FOURRIERE ANIMALE DE BRANCHES :

Après délibération, le conseil municipal décide de renouveler son adhésion à la Fourrière Animale de Branches et procède à la nomination d'un délégué titulaire et d'un suppléant

Mme George BASSAN titulaire et Mr Dominique CHARLOT suppléant

NOMINATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES

FORESTIERES :

Le conseil municipal décide de nommer comme représentants pour la commune, seule Cravant étant concernée :

Mr Hubert LEVEQUE titulaire et Mr Alain GODARD suppléant

ELECTION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS COMITES POUR LA

COMPETENCE GEMAPI :

Cette compétence sera transférée au EPCI à compter du 1^{er} janvier 2018, pour une continuité, il est donc préférable que ce soit des personnes qui siègent à la communauté des communes qui représentent la commune.

Par vote du conseil municipal, à l'unanimité, sont nommés au comité syndical et au comité de sous-bassin Cure : **Mr Alain GODARD titulaire et Mme Colette LERMAN suppléante**

2- COMPOSITION DES COMITES CONSULTATIFS

Après avoir enregistré les différentes candidatures, le conseil municipal valide les membres des commissions tels que mentionnés ci-dessous (arrivée de Mr Moncomble qui procède au vote) :

ENVIRONNEMENT URBANISME	TRAVAUX PROJETS
Animateur : GODARD Alain	
Candidats élus	Candidats non-élus
Alain GODARD	Guy IMBAUT
Hubert LEVEQUE	Henri DROIN
Fabien MONCOMBLE	Julien ROGER
Laurette NICOLLE	Daniel DIVERSIN
Valérie LEGRAND	Jacques THOMAS
Alain MION	Yves SIMON
Laurent GAUSSENS	Patrice LAMBERT
Gérard BERTHIER	Jérôme MILLEY

EVENEMENTS - CULTURE - COMMUNICATION	
<i>Animateur : BASSAN George</i>	
<i>Candidats élus</i>	<i>Candidats non-élus</i>
George BASSAN	Sandrine MERLIER
Jean-François SILVAN	Elisabeth COPIN
Sylvain LEHOUSSEL	Yannick DA SILVA
Laurent GAUSSENS	Jean-Marc LAGARDE
Véronique PLANCHAIS	Jacqueline DUBRET
Monique LAGARDE	Patrice LAMBERT

ANIMATIONS - ECOLE - JEUNESSE - SPORTS	
<i>Animateur : LEGRAND Valérie</i>	
<i>Candidats élus</i>	<i>Candidats non-élus</i>
Déborah HERVE	Annie VILLECOURT
Valérie LEGRAND	Yannick TAPIN
Jean-François SILVAN	Sabrina FACON
Véronique PLANCHAIS	Emilie BAGOT
Dominique TILMANT	Sylvie DA SILVA
Luc LANDRIER	Eric ROBIN
Bruno GUEUX	Hervé MION

SECURITE	
<i>Animateur : MONCOMBLE Fabien</i>	
<i>Membres élus</i>	<i>Membres non-élus</i>
Fabien MONCOMBLE	Frédéric DELACROIX
Bruno GUEUX	Florian DENOLET
Sylvain LEHOUSSEL	Wilfried GUEUX
Dominique SAVARY	Aurore LADURELLE
Alain MION	Anne MION
Laurette NICOLLE	Bernard DALLA MUTA

3- PROPOSITION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de 6 commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Suite à la création de la commune Deux Rivières, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Par délibération, le conseil municipal établit une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants, la DGFIP désignera parmi cette liste 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui constitueront la commission communale des impôts directs :

	Titulaires proposés		Suppléants proposés
1	CHARLOT Dominique	1	GAUSSENS Laurent
2	GODARD Alain	2	LAMBERT Sylviane
3	TAPIN Yannick	3	TILMANT Dominique
4	MION Marie-Noëlle	4	SILVAN Jean-François
5	LEGRAND Valérie	5	VILLECOURT Annie
6	DROIN Henri	6	GERVAIS Nicole
7	LEVEQUE Hubert	7	BOEDÉC Pierre-Yves

8	COIGNOT Jacky	8	MAREITE André
9 bois	LAGARDE Jean-Marc	9 bois	KREIDE épouse CHAUVELOT Nelly
10 bois	IMBAUT Guy	10 bois	ROGER Julien
11 ext	Grillet Jacky	11 ext	BARY Michèle
12 ext	SEGUIN Paul	12 ext	ABSI Christine

4- ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Cette structure a été créée le 19 décembre 2014 sous forme d'un établissement public administratif, elle a pour but d'accompagner les collectivités du département pour l'étude et le montage des dossiers techniques sur 4 thématiques : l'aménagement de l'espace public et de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et les bâtiments communaux. La cotisation est fixée à 1.20 € par an et par habitant et à 0.48 € par an et par habitant si l'EPCI de référence est adhérente et les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage feront l'objet d'une facturation spécifique selon le temps passé et la mission accomplie.

Compte tenu que les 2 communes historiques étaient adhérentes, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale, décide d'adopter ses statuts et désigne comme représentant de la Commune de Deux Rivières Mr Dominique CHARLOT titulaire et Mr Alain GODARD suppléant au sein des instances décisionnelles de l'Agence.

5- VOTE DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Annule et remplace la délibération du 6 janvier 2017 uniquement pour la partie Régime indemnitaire

Dans le cadre de la création de la commune Deux Rivières et de la reprise du personnel des 2 communes d'Accolay et Cravant, le conseil municipal décide de reprendre les IAT dans les mêmes conditions jusqu'à la mise en place du RIFSEEP.

Pour les agents d'Accolay, il est décidé d'y ajouter le montant correspondant au maintien de leur salaire antérieur en application de la clause de sauvegarde de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Le conseil décide d'appliquer cette disposition aux 3 agents concernés.

6- VOTE DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Lors de missions confiées à des agents avec leur véhicule personnel pour les nécessités du service (missions, réunions, formation concours, stages, état des lieux, ménage ou déplacements dans des administrations...), la possibilité est donnée au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser des indemnités kilométriques aux agents concernés selon un barème établi.

L'arrêté du 26 août 2008 (Jo du 30 août 2008) précise le montant de l'indemnité selon la puissance fiscale du véhicule utilisé par l'agent :

Jusqu'à 2 000 km

De 5 CV et moins 0.25 € /km

De 6 et 7 CV 0.32 € / km

De 8 CV et plus 0.35 € / km

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le remboursement des frais kilométriques aux agents concernés par un ordre de mission, un état des frais de déplacement sera établi et signé par le Maire et l'agent.

7- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE MAILLY LA VILLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Président du Syndicat intercommunal à Vocation Scolaire de Mailly la Ville d'employer notre secrétaire de mairie 4 heures par semaine du 1^{er} février 2017 au 30 juin 2017, dans le cadre d'une mise à disposition facturée au coût employeur.

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité cette mise à disposition.

8- VOTE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLES AU VOTE DU BP 2017

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1er janvier 2017 et le vote du budget, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L1612-1 du CGCT), dans la limite de 25% des crédits ouverts l'année précédente.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 des crédits suivants :

Budget communal

Article	Libellé	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2016	Ouverture anticipée d crédits d'investissement en 2017
203	étude d'élaboration du PLU TOPOS	compte 203 13 878 €	375.00 €
2313	mission SPS rapport final travaux groupe scolaire APAVE	chapitre 23 266 000 €	600.00 €
21568	plan sécurité groupe scolaire SICLI	chapitre 21 202 904.83 €	588.00 €
2183	meublier de bureau		857.00 €

Après délibération, le Conseil municipal autorise le paiement des dépenses d'investissement listées ci-dessus préalablement au vote du budget 2017.

9- CONVENTION AVEC L'INSEE

Les communes doivent transmettre à l'INSEE de nombreuses informations relatives à l'Etat civil, pour d'une part établir des statistiques démographiques utilisées dans l'élaboration de nombreux projets d'aménagement et d'équipement et d'autre part enrichir le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques et le répertoire National Inter-régimes des bénéficiaires de l'Assurance Maladie.

Le passage d'une transmission des informations d'état civil sur papier à une transmission sur un support informatique nécessite de formaliser la procédure à suivre et les règles techniques à appliquer pour que le service informatique de l'INSEE puisse traiter et prendre en compte ces informations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer une convention pour la dématérialisation des procédures avec l'INSEE.

10- CONVENTION TIPI

Mise en place du paiement des titres de recettes par internet (Adhésion TIPI)

Madame le Maire propose la mise en place du paiement des titres de recettes par internet (TIPI). Cette procédure permet un recouvrement rapide des factures, avec une sécurité optimale, et répond aux demandes des usagers qui peuvent ainsi payer par Internet avec leurs cartes bancaires, et ce, 7 jours sur 7, et 24h sur 24.

Le commissionnement d'une transaction est de 0.25% du montant + 0.10 € par opération à la charge de la commune.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

-afin de faire bénéficier les usagers des nouveaux moyens de paiement, **de mettre en place le dispositif de paiement par Internet (TIPI)** proposé par la DDFiP de l'Yonne, sur les produits locaux.

-Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante, le formulaire d'adhésion et toute pièce se rapportant à la présente décision.

11- TARIFS MUNICIPAUX

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les tarifs de location des salles communales, du camping d'Accolay, des cimetières et des interventions du CPI :

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

SALLE RESTAURATION SCOLAIRE ACCOLAY

Location salle restauration scolaire Accolay : 50 € - Caution de 400 €

SALLE POLYVALENTE CRAVANT

	Tarifs « Deux Rivières »		Tarifs « Extérieurs »		Forfait ménage	Caution « défaut de ménage »	Caution
	1 jour semaine	Week-end	1 jour semaine	Week-end			
Tarifs applicables du 1^{er} mai au 14 octobre							
Salle entière	135 €	205 €	190 €	300 €	160 €	75 €	300 €
Demi-salle	95 €	150 €	130 €	200 €	140 €	60 €	200 €
Salle annexe	40 €	60 €	45 €	65 €	100 €	40 €	100 €
Tarifs applicables du 15 octobre au 30 avril							
Salle entière	165 €	245 €	230 €	350 €	160 €	75 €	300 €
Demi-salle	120 €	180 €	160 €	240 €	140 €	60 €	200 €
Salle annexe	50 €	70 €	55 €	80 €	100 €	40 €	100 €

SALLE DU GUE D'ARBAUT CRAVANT

	Tarifs « Deux Rivières »		Tarifs « Extérieurs »		Forfait ménage	Caution « défaut de ménage »	Caution
	1 jour semaine	Week-end	1 jour semaine	Week-end			
Tarifs applicables du 1^{er} mai au 14 octobre							
Salle	50 €	85 €	70 €	110 €	100 €	60 €	200 €
Tarifs applicables du 15 octobre au 30 avril							
Salle	70 €	115 €	90 €	140 €	100 €	60 €	400 €

Tarifs du camping 2017- Accolay

Tarifs camping à compter du 1^{er} avril 2017

Par nuitée

Campeur.....	2.50 €
Enfant moins de 7 ans.....	1.20 €
Emplacement petite tente 1 ou 2 personnes.....	2.70 €
Emplacement caravane ou grande tente.....	3.30 €
Véhicule.....	1.20 €

Emplacement, caravane de + de 5 mètres Fourgon aménagé.....		4.30 €
Camping-Car.....		5.50 €
Branchement électrique 6A		3.00 €
Garage mort par jour sur emplacement	du 01 juillet au 31 août.....	3.25 €
	en dehors de la période précitée.....	2.20 €
Service Camping-Car Plein eau et vidange.....		4.50 €
Location Caravane		13.00 €
Machine à laver le linge : le lavage.....		3.50 €
Sèche-linge.....		2.50 €
Mobil home :		
- Semaine (du samedi 14h au samedi 10h)		250,00 €
- Week-end (du samedi 14h au lundi 10h)		110,00 €
- Nuitée (de 14h à 10h)		60,00 €
- Ménage (en option à la restitution)		30,00 €
- caution		500,00 €

TARIFS DES CIMETIERES

Cimetière d'Accolay :

<i>Cimetière – concession 30 ans</i>	140 €
<i>Cimetière – concession 50 ans</i>	170 €
<i>Columbarium – concession 15 ans</i>	100 €
<i>Columbarium – concession 30 ans</i>	170 €
<i>Columbarium – niche + plaque</i>	695 €
<i>Columbarium – Caverne + plaque</i>	380 €

Cimetières de Cravant :

<i>Cimetière – concession 30 ans</i>	150 €
<i>Cimetière – concession 50 ans</i>	230 €
<i>Columbarium – concession 50 ans</i>	700 €

TARIFS DU CPI DEUX RIVIERES

Le Maire rappelle que les pompiers de la commune déléguée de Cravant interviennent en période estivale sur des essaims d'abeilles ou de guêpes.
Il propose de fixer le coût de l'intervention à 50 € par heure d'intervention, la 1^{ère} heure étant indivisible et les heures suivantes décomptées par tranche d'1/2 heure (coût : 25.00 €).
Les pompiers devront faire signer une fiche d'intervention à la personne chez laquelle ils interviennent qui mentionnera le coût et les conditions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de facturer aux particuliers, à compter de ce jour, l'intervention des pompiers sur des essaims à raison de 50 € par heure,
DIT que la 1^{ère} heure d'intervention est indivisible et que les heures suivantes seront décomptées par tranche d'1/2 heure, celle-ci étant facturée au tarif de 25 €,
CHARGE le Maire d'émettre les titres de recette correspondants.**

12- VALIDATION DES VENTES DE BIENS COMMUNAUX EN COURS

Vu la délibération du 23 juin 2016 décidant la désaffectation et aliénation de 2 parties de chemins ruraux à Cravant

Vu la délibération du 21 septembre 2016 décidant la mise en vente du bien 1 bis rue des Ecossais à Cravant

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à vendre et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente des parties de chemins ruraux et à l'immeuble 1 bis rue des Ecossais à Cravant, commune Deux Rivières.

Une transaction de même nature à l'étude à Accolay sera soumise au vote lors d'un prochain conseil municipal.

13- DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

La commune est destinataire d'une demande d'un administré souhaitant acquérir la parcelle AC 55 de 26 m² située rue de Jougny pour y établir une construction.

Après délibération, le conseil municipal s'oppose à la vente de cette parcelle afin de se réserver ce terrain au cas où la commune aurait la nécessité de réaménager le carrefour.

14- MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Plusieurs locaux étant mis à disposition des associations, après avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire à signer au nom de la commune Deux Rivières les conventions de mise à disposition comme mentionné dans le tableau ci- dessous :

	Bibliothèque	salle polyvalente	salle Gué Arbaut	ESCALIER	salle garderie Ecoles	salle motricité Ecoles	Dortoir Ecoles	Accueil rue Orléans
Filous Futés	X	X	X	X	X	X	X	
Relais Assistante Maternelle	X	X	X	X				
FSE	X	X	X	X				
Cravant Solidarité	X	X						
Cravant en Fêtes		X	X	X				
Accueil 2Rivières		X						X

15- QUESTIONS DIVERSES

Achats : Mme Tilmant demande si des achats de produits d'entretien sont possibles. Chaque partie pourra gérer son enveloppe budgétaire mais la mutualisation des commandes est à étudier pour permettre des économies. De même, les contrats seront analysés afin de voir les possibilités de mutualisation.

Personnel : un planning est élaboré une fois par semaine avec les agents techniques de Cravant, une fois par mois l'agent technique d'Accolay se joindra à cette réunion afin d'identifier les besoins en mutualisation de personnel et de matériel.

Logo de la commune Deux Rivières : Des ébauches sont proposées aux conseillers municipaux pour avoir leur avis.

CPI : Mr Mion demande si le CPI fera une visite incendie et aux beaux jours une manœuvre à Accolay. Mr Gueux confirme que c'est prévu. Mr Charlot confirme le soutien financier d'Accolay au CPI.

La séance est levée à 21 H 10.
Le Maire,

P. Lemaire

